

**Motion de soutien aux Emplois Vie Scolaire et aux Auxiliaires de Vie Scolaire**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 30  
Nombre de votants : 34*

**LE DEUX JUILLET DEUX MILLE NEUF**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 juin 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (jusqu'à la question n° 11), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°3), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n°22), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°5), M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric (à partir de la question n°12), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme MELE Claire, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°2), Mme EMO Céline, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme ORTILLON Ghislaine (à partir de la question n°23), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°4).

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme DELANDRE Béatrice à M. LEFEBVRE François, Mme LEGRAND Vérane à Mme SANOKO Barkissa, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard (à partir de la question n°12), Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme FARGE Patricia, M. LAPENA Christian à M. TAVERNIER Eric, Mme MELE Claire à M. LEVASSEUR Thierry, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°3), Mme EMO Céline à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (à partir de la question n°23), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°4)

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

Mme Emmanuelle CARU-CHARRETON, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante :

*« Depuis 2006, l'Education Nationale compte parmi son personnel 30 000 Emplois Vie Scolaire et Auxiliaires de Vie Scolaire. En cette fin d'année scolaire, leur situation représente une urgence.*

*Recrutés en contrat précaire, méprisés par l'institution, le gouvernement a décidé de les mettre au chômage depuis le 1er juillet.*

*A Dieppe, 80 personnes sont concernées, sans perspective de réinsertion professionnelle, ni de formation pourtant garantie dans le contrat lors de leur embauche.*

*Dans un contexte difficile, leurs missions sont pourtant essentielles pour l'école : aide administrative auprès des directeurs d'écoles et des enseignants, aide pour l'utilisation des nouvelles technologies, appui dans la gestion des bibliothèques, encadrement lors des sorties scolaires, accompagnement lors des activités culturelles, artistiques ou sportives et accompagnement des élèves handicapés dans leur accession à l'autonomie en milieu scolaire. Cette décision casse la relation établie avec l'enfant, et remet en cause la loi de 2005 sur la scolarisation des enfants handicapés.*

*Aujourd'hui, parents et enseignants s'accordent pour dire que la présence des EVS et AVS dans les écoles est indispensable car elle contribue à l'amélioration de l'accueil des enfants, et des conditions de travail de tous, élèves et enseignants.*

*Opposé au travail précaire, le conseil municipal de Dieppe, s'associant à la démarche des EVS et AVS, et des syndicats qui les soutiennent, demande à l'Etat, à Monsieur le Ministre du Travail et à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale de :*

- mettre en œuvre immédiatement des mesures juridiques ou réglementaires pour prolonger le contrat de ces salariés*
- transformer ces emplois en emplois statutaires et pérennes de l'Education Nationale*
- respecter leur engagement en termes d'accompagnement et de formation et donner à ses représentants les moyens de les mettre en œuvre. »*

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, la motion présentée par :

☞ **34 voix « Pour »** (groupe des Elus Communistes et Républicains, groupe Dieppe A-Venir, groupe des Elus Verts, groupe Centriste et M. Jean-Claude CHAUVIERE - Conseiller indépendant).

☞ **Le groupe « Dieppe Ensemble » ne participe pas au vote.**

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
Mme Sylvie Scipion  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.